

**Séance du 27 JUN 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt deux, le premier février , à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DROUET, Maire.

Cette réunion est la vingt-deuxième réunion du conseil municipal nouvellement élu le quinze mars deux mille vingt conséquemment au premier tour de l'élection municipale.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jacky DROUET

Virginie BRIAND

Jacques MALHOMME

Laeticia HAMON

Dominique MUSLEWSKI

Sophie MOREAU

Françoise MARIOT

Alain BACONNAIS

Corine GARAUD

Sandrine COQUENLORGE

Pierre MALARD

Michelle PONEAU

Sylvain BICHON

Yoann DELAUNAY

Karine FOUQUET

Philippe BRIANCEAU

Catherine DEBEAULIEU

Alain MELLERIN

Gérard CHAUVET

Absent ayant donné procuration :

Céline EVIN

Philippe LE CUNF

Frédéric BAHUHAUD

Claudine PINSON

Nicolas ROCHER

Sonia BAILLY

Martine MONNIER

Céline ODIN

Dominique BONTEMPI

Karine HALGAND

Philippe DENIS

Virginie PORCHER

Marc BENGHERBI

Elodie VERGER

Excusés : Aucun

La secrétaire de séance désignée est Sandrine COQUENLORGE

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2027 est approuvé par l'assemblée délibérante, à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés et validés lors de cette séance, et sera publié le 10 juin 2027.

Tarifs cantine et repas domicile des seniors

Notre commune a mis en place la tarification sociale en septembre 2021 avec trois tranches (1€- 3,95€-4,10€) pour 3 ans. Notre prestataire vient d'augmenter significativement ses tarifs. Nous envisageons donc de répercuter une partie de l'augmentation sur la tarification sociale.

Modification tarifaire applicable au 1/08/2023 :

- 1 € (pour la tranche de 0 à 550)
- 4,25 € (pour la tranche de 551 à 1800)
- 4,40 € (pour la tranche de 1801 et +).
- Prix panier P.A.I. : 0,75

Cette augmentation est la répercussion de la hausse de 10,3% imposée par Restoria, notre prestataire.

Tarif du portage des repas seniors (à partir du 1^{er} juillet 2023)

- 8 € (tarif réduit selon barème de téléassistance) et 10 € pour un repas composé de 5 éléments
- 9 € (tarif réduit selon barème de téléassistance) et 11 € pour un repas composé de 7 éléments

Il est demandé au conseil municipal de valider ces tarifs.

Après en avoir délibéré, et constaté la hausse de tarifs imposée par le fournisseur Restoria, la conseil municipal approuve la répercussion de cette hausse sur les tarifs cantine, P.A.I. et portage de repas aux seniors.

POUR EXPEDITION EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-NAZAIRE

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 28 juin 2023

Le Maire,



Jacky DROUET